

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurnien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Emmanuel BAUDET, Stéphanie REIJASSE, Philippe DELALEU, Jérôme DOUADY, Adeline GORCE, Marie-Cécile SIMONNEAU, Isabelle LESPORT, Sandra PEDRO, Guillaume MICHEL.

Absents excusés : Jacques TOULEMONT (a donné procuration à J. Duchambon), Jean-Michel LACERE (a donné procuration à G. Sarre), Maud LEFEBVRE (a donné procuration à A. Gorce), Jean-Luc Boissou (a donné procuration à M. C. Simonneau), Pascal Béchu (a donné procuration à L. Beige), Elodie Loum (a donné procuration à S. Reijasse), Léa NOUVEL (a donné procuration à I. Lesport).

Secrétaire de séance : G. Michel.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Point sur les travaux en cours
- Communauté de communes : délibération concernant le transfert à la CCVG de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Gestion de la divagation des animaux errants
- Rapports des différentes commissions communales
- Questions diverses

Travaux de la rue de la Chapelle du Queyroix

Les travaux débutent le 20 juillet pour environ 3 semaines. Des problèmes de circulation et de stationnement, tant pour les riverains que pour les usagers de cette route, sont à prévoir et seront gérés par l'entreprise Colas, en fonction de l'avancement des travaux.

La discussion s'engage sur la circulation des véhicules et leur vitesse dans le Bourg. Comment peut-on faire ralentir les automobilistes ? Plusieurs solutions sont évoquées : instauration d'une zone 30 km/h ? installation de radars pédagogiques ? Au niveau de l'école, il faudrait sécuriser la circulation des piétons en aménageant un cheminement piétonnier depuis le Bourg. Il y aurait également à installer un STOP au niveau de la rue de l'Observatoire car peu de gens savent que c'est une priorité à droite, relativement dangereuse.

Des études seront à faire et des devis demandés d'ici le mois de septembre sur ces thèmes.

Point sur les travaux en cours

*Grange des cantonniers – rue de la Chapelle du Queyroix : la réfection de la toiture doit débiter bientôt. Un devis avait été établi et se montait à 11 070 € HT.

*Local des cantonniers – rue Bourdon : les travaux avancent petit à petit.

*Logements adaptés de l'ODHAC – rue Bourdon : le permis de construire a été déposé pour la construction de 4 pavillons derrière le cabinet médical. Ce PC sera le 1^{er} dossier instruit en urbanisme par la CCVG (voir + bas).

Point sur les commerces à reprendre

*Le Régalty : un chiffrage des travaux de réfection du RDC par la communauté de communes a été fait et se monte à 125 000 €. Cela rendrait la partie cuisine exploitable dans un 1^{er} temps. La partie hôtel resterait de côté pour l'instant.

*Boucherie Coussy : quelqu'un de Saint Martin de Jussac serait intéressé, un dossier auprès de la Chambre des métiers est en cours.

Délibération concernant la Communauté de communes

Jusqu'à ce jour, la DDT (ex DDE) procédait à l'instruction des dossiers d'urbanisme sur la commune (permis de construire, certificats d'urbanisme et autres). Or, cette mise à disposition de la DDT auprès des communes prend fin au 1^{er} juillet 2015. La Communauté de Communes Vienne Glane a donc pris cette nouvelle compétence afin d'instruire les demandes d'urbanisme pour les communes de son territoire.

Une convention doit être signée entre la commune et la CCVG, afin de finaliser les relations entre les 2 parties. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Gestion de la divagation des animaux errants

Il y a de nombreux chats errants sur la commune et leur gestion pose problème. Pour éviter leur prolifération, une stérilisation de ces animaux pourrait être envisagée, en partenariat avec le cabinet de vétérinaires d'Oradour sur Glane. Il faut pour cela prendre d'abord un arrêté municipal interdisant la divagation des animaux sur la commune, puis un 2^{ème} arrêté concernant la capture et la stérilisation des chats errants et enfin signer une convention avec les vétérinaires volontaires, afin que la commune prenne en charge financièrement ces soins. Le Conseil donne son accord pour lancer cette procédure.

Activités périscolaires - TAP

Elles auront lieu comme l'année passée le jeudi après-midi de 14h à 16h30. Le nouveau planning est en cours d'élaboration. Deux personnes, faisant partie du personnel de Familles Rurales (1 titulaire et l'autre non), qui intervenaient l'année précédente, ne seront plus là cette année. La commune est donc à la recherche de personnel pour encadrer et coordonner les activités. L'idée d'un recrutement en service civique est évoquée. A voir.

Cantine scolaire : M. le Maire donne l'information de la démission du cantinier M. Pascal, démission qui sera effective mi août. Après entrevue avec Monique Dugot, c'est cette dernière qui prendrait le relais, à charge pour la commune de recruter quelqu'un pour la seconder. A voir.

Divers

*Le marché de Producteurs aura lieu le 25 juillet 2015 en bord de Vienne.

*Prochain concert salle Vienne : Benjamin (chanson française) – le 17 septembre à 20h30.

*Projet d'aire de jeux : devis de 11 825 € HT, avec possibilité de subvention du Conseil Général. Le Conseil valide ce projet.

*Commission des chemins : les travaux avancent. Pour le chemin en bord de voie ferrée vers St Brice, la convention avec la SNCF est signée.

*Suggestion pour l'avenir : pourrait-on fleurir le pont ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.